

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

**L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE**, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

**Absents :** Mme Myriam PRAUD

**Désigné secrétaire de séance :** M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

**DEL2023-007 - Urbanisme & Affaires foncières : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 86 rue de la Cure**

Afin de permettre la création d'un parking desservant le cimetière communal, rue de la Cure, Madame Yveline BRUNAUD, propriétaire de la parcelle AD 86 a accepté que ce parking public occupe ce délaissé de terrain. Cette opération a eu lieu, il y a plusieurs années sans avoir jamais été régularisée.

Cette personne demande aujourd'hui que la situation de son terrain soit clarifiée par une cession officielle de celui-ci à la commune de Barbâtre, à l'euro symbolique.

Sur l'avis de la Commission Affaires Foncières & Urbanisme du 07 février 2023,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition à l'euro symbolique de ce terrain cadastré AD 86, appartenant à Madame Yveline BRUNAUD et qui est actuellement occupé par le parking du cimetière communal, rue de la Cure.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier et la signature de tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE  
Le 07/03/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 07/03/2023

Le Maire,  
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Maurice FOUASSON

